

Internes

Tableau des rémunérations

Traitement de base

Montant brut de rémunération				
	Traitement de base brut mensuel	Indemnité de sujexion internes	Majoration logement/nourriture (avantage en nature)	Total mensuel brut
1^{ère} année non logé/non nourri	1617.20€	435.18€	84.22€	2136.60€
1^{ère} année logé à l'internat/non nourri	1617.20€	435.18€	56.19€	2108.57€
2^{ème} année non logé/non nourri	1790.27€	435.18€	84.22€	2309.67€
2^{ème} année logé à l'internat/non nourri	1790.27€	435.18€	56.19€	2281.64€
3^{ème} année non logé/non nourri	2367.36€		84.22€	2451.58€
3^{ème} année logé à l'internat/non nourri	2367.36€		56.19€	2423.55€
4^{ème} année non logé/non nourri	2369.20€		84.22€	2453.42€
4^{ème} année logé à l'internat/non nourri	2369.20€		56.19€	2425.39€
5^{ème} année non logé/non nourri	2370.69€		84.22€	2454.91€
5^{ème} année logé à l'internat/non nourri	2370.69€		56.19€	2426.88€



Rémunération des gardes

Les gardes sont rémunérées comme suit :

Montants bruts des gardes des internes	
Garde de nuit en semaine (Code Paie 621 sur le bulletin de salaire)	234,80 €
Demi-garde de nuit en semaine (Code Paie 621 sur le bulletin de salaire)	117,39 €
Demi-garde le samedi AP ou la nuit en week-end (Code Paie 620 sur le bulletin de salaire)	128,43 €
Demi-garde supplémentaire (Code Paie 628 sur le bulletin de salaire)	128,43 €
Garde de journée les week-ends et jours fériés (Code Paie 620 sur le bulletin de salaire)	256,86 €
Garde de nuit les week-ends et jours fériés (Code Paie 620 sur le bulletin de salaire)	256,86 €
Garde supplémentaire (Code Paie 627 sur le bulletin de salaire)	256,86 €

Les internes ont droit au supplément familial sur la base 2.29€ pour un enfant, 73.79€ pour deux enfants, 183.56€ pour trois enfants et 130.81€ par enfant en plus.

Pour en bénéficier, il conviendra de transmettre votre livret de famille à la direction de affaires médicales.

